



MINI SÉJOURS CAMPS ADOS

ÉTÉ 2019



DIRECTION DES FAMILLES
PÔLE JEUNESSE ADOS



3 RUE MAISON DE VATIMESNIL 27150 ÉTRÉPAGNY
STANDARD : 02 32 55 96 09 TÉL : 02 32 27 41 21



POUR LES ENFANTS DE 6 À 10 ANS

MINI SÉJOURS À YZENGREMER

Les inscriptions se dérouleront du 13 au 17 mai 2019,
selon l'ordre de priorité et dans la limite des places disponibles.

- Soit par le biais du portail Familles,
- Soit dans les locaux de l'Enfance Jeunesse : Communauté de communes du Vexin Normand
3, rue Maison de Vatimesnil, 27150 ETREPAGNY (2ème étage) de 8h30 à 17h00.



- SÉJOUR 1 POUR 40 ENFANTS
DU 8 AU 12 JUILLET 2019

- SÉJOUR 2 POUR 40 ENFANTS
DU 15 AU 19 JUILLET 2019

AU PROGRAMME
RANDONNÉE, TIR À L'ARC, LASER GAME ...
ET BIEN D'AUTRES CHOSES ENCORE !

Les familles seront informées du déroulement du séjour par le biais du site internet de la Communauté de communes
(www.cdc-vexin-normand.fr) par l'écriture d'un message quotidien.

Les inscriptions seront validées définitivement après réception : (dates page 4)

- De la confirmation par le Pôle Enfance Jeunesse
- De la fiche sanitaire complétée et signée ;
- De l'intégralité du règlement du coût du séjour en fonction de la grille des tarifs (page 3) ;
- De la signature de ce règlement intérieur

En l'absence d'assistant sanitaire sur les mini séjours, aucun traitement médicamenteux ne sera administré durant le séjour, y compris les médicaments dans le cadre d'un P.A.I.

À SAVOIR

ORDRE DE PRIORITÉ POUR LES MINI SÉJOURS :

1er : Les enfants domiciliés dans l'une des 39 communes de la Communauté de communes ayant fréquenté un accueil de loisirs communautaire depuis la rentrée 2018/2019 (mercredis ou vacances) ;

2ème : Les enfants domiciliés dans l'une des 39 communes de la Communauté de communes

3ème : Les enfants domiciliés « hors Communauté de communes »



POUR LES JEUNES DE 11 À 16 ANS

CAMPS ADOS ÉQUEURDREVILLE

Les inscriptions se dérouleront du 13 au 17 mai 2019,
selon l'ordre de priorité et dans la limite des places disponibles.

- Soit par le biais du portail Familles,
- Soit dans les locaux de l'Enfance Jeunesse : Communauté de communes du Vexin Normand
3, rue Maison de Vativesnil, 27150 ETREPAGNY (2ème étage) de 8h30 à 17h00.

DÉROULEMENT DES CAMPS ADOS

- 6 jours et 5 nuits pour les 11/13 ans révolus pour 15 jeunes
- 8 jours et 7 nuits pour les 14/16 ans révolus pour 15 jeunes
- L'hébergement de ces camps Ados se fera sous tente avec une restauration préparée par les ados eux-mêmes.

- SÉJOUR 11/13 ANS

DU 15 AU 20 JUILLET 2019

- SÉJOUR 14/16 ANS

DU 22 AU 29 JUILLET 2019

AU PROGRAMME
PADDLE, KAYAK, CATAMARAN ...
ET BIEN D'AUTRES CHOSES ENCORE !

Les inscriptions seront validées définitivement après réception :

- De la fiche sanitaire complétée et signée ;
- De l'intégralité du règlement du coût du séjour en fonction de la grille des tarifs
- De la signature de ce règlement intérieur à l'aide du coupon ci-joint et de la charte jointe

En l'absence d'assistant sanitaire sur les camps d'ados, aucun traitement médicamenteux ne sera administré durant le séjour, y compris les médicaments dans le cadre d'un P.A.I.

À SAVOIR

ORDRE DE PRIORITÉ POUR LES CAMPS ADOS :

1er : Les enfants domiciliés dans l'une des 39 communes de la Communauté de communes ayant fréquenté un accueil ados communautaire (Vesly ados et Adotek) depuis la rentrée 2018/2019 (mercredis ou vacances) ;

2ème : Les enfants domiciliés dans l'une des 39 communes de la Communauté de communes

3ème : Les enfants domiciliés « hors Communauté de communes »

APRÈS VOTRE INSCRIPTION

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES MINI-SÉJOURS

MARDI 4 JUIN 2019 À 19H30

SEMAINE DE PRÉPARATION POUR LES CAMPS ADOS

DU 8 AU 12 JUILLET 2019, DE 14H00 À 17H00

LA PRÉSENCE À CETTE SEMAINE EST OBLIGATOIRE

TARIFS - MODALITÉS DE PAIEMENT - ANNULATION

Paiement :

- Chèques bancaires ou postaux à l'ordre du Trésor Public ;
- Chèques-vacances ANCV format papier ;
- Espèces ;
- CESU (Chèque emploi service universel) version papier ;
- Carte bancaire une fois l'inscription au séjour confirmée
- En ligne sur le portail familles une fois l'inscription au séjour confirmée

Annulation :

Toute inscription est définitive quand elle a été confirmée par le Pôle Enfance Jeunesse. Aucune possibilité d'annulation sauf en cas de force majeure(*) (présentation d'un justificatif mentionnant le cas de force majeure) dans ce cadre, la Communauté de communes remboursera l'intégralité du paiement.

(*) Cas de force majeure : (Article 118 du code civil) : Tout événement n'étant pas du fait du débiteur et dont le caractère est imprévisible ou insurmontable.

En cas de situation particulière c'est le ou la vice président(e) qui prendra la décision du remboursement.

QUOTIENT	TARIF JOURNALIER SOUS TENTE EN €* 15,00 €	TARIF JOURNALIER EN GITE EN €** 18,30 €
-610	15,00 €	18,30 €
611 À 915	15,20 €	18,60 €
916 À 1220	15,30 €	18,70 €
1221 À 1372	17,00 €	20,80 €
1373 À 1678	17,10 €	20,90 €
1679 À 1829	17,20 €	21,00 €
1830 À 2744	20,00 €	24,40 €
2745 À ...	20,40 €	25,00 €

*CAMPS-ADOS

**MINI-SÉJOURS

Pour les familles résidant hors de la Communauté de communes :

- Tarif unique forfaitaire journalier : **30 € pour les camps ados**
40 € pour les mini-séjours



Communauté de communes du Vexin Normand
5 rue Albert Leroy, 27140 GISORS
tél : 02 32 27 89 50 www.cdc-vexin-normand.fr